REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 18 décembre 2020
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

COVID-19: mesures inchangées à Genève, le Conseil d'Etat se réunit lundi

Ce vendredi 18 décembre, le Conseil d'Etat a pris connaissance des nouvelles normes édictées au niveau fédéral pour contenir la pandémie de COVID-19. Ces normes prévoient, de manière générale, une fermeture des cafés, restaurants, installations sportives, établissements culturels et de loisirs (notamment les musées et les bibliothèques).

Les cantons dont la situation épidémiologique est favorable peuvent toutefois bénéficier d'une exception afin de maintenir ces lieux ouverts. Au côté des cantons romands, le Conseil d'Etat genevois réaffirme sa volonté de poursuivre activement la concertation. Il salue que des exceptions soient possibles en fonction de la situation épidémiologique des cantons.

Afin de bénéficier d'une telle exception, un canton doit pouvoir justifier d'un taux de reproduction inférieur à 1 pendant au moins une semaine selon les données de l'Office fédéral de la santé publique, ainsi que d'une incidence inférieure à la moyenne suisse calculée sur une semaine.

Sur la base des renseignements fournis par l'Office fédéral de la santé publique, le Conseil d'Etat constate ce vendredi après-midi que les conditions pour une exception dans le canton de Genève restent remplies. Il confirme ainsi que les mesures dans le canton restent inchangées.

Toutefois, il souligne que le nombre de cas au niveau cantonal reste élevé. Les capacités hospitalières demeurent sous forte tension. Le Conseil d'Etat tient à réaffirmer son plein soutien au personnel hospitalier et soignant, au front depuis l'origine de cette crise. Il réaffirme également son plein soutien à celles et ceux qui sont touchés par la maladie.

Il continue à suivre étroitement la situation, entièrement engagé pour atténuer les effets de cette crise sanitaire, économique et sociale. Il se réunira en séance extraordinaire lundi 21 décembre pour une nouvelle évaluation.

Le Conseil d'Etat continuera également à se battre pour que les secteurs frappés par la crise économique puissent bénéficier de toutes les aides adéquates et ce de manière immédiate.

Le Conseil d'Etat le rappelle: les faits démontrent que l'entretien de contacts sociaux limités, ainsi que la promotion des gestes barrières (distanciation sociale, désinfection des mains, port du masque), restent les clés pour sortir de cette crise pandémique.

Il remercie vivement les citoyennes et les citoyens dont le sens civique reste la solution, la clé qui permettra au canton de Genève, soudé et résilient, de sortir sereinement de la crise actuelle.

Pour toute information complémentaire:

MÉDIAS UNIQUEMENT:

- *Mme Anne Emery-Torracinta, présidente du Conseil d'Etat, en contactant Mme Anne Monnerat, service communication et information, CHA, T. 022 327 90 82.*
- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75.*

POPULATION:

- *Hotline COVID-19 Genève, T. 0800 909 400.*

AIDE AUX ENTREPRISES:

- *T. 022 388 34 34 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).*